

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Presqu'île de charme

DÉCEMBRE 2021

N° 273



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60
www.ville-saintmandrier.fr
f Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





| ÉDITO

Le mois de décembre est de retour et Saint-Mandrier se pare de son manteau de lumières.

L'an dernier, l'épidémie de COVID nous a privés de nos manifestations et je suis heureux de pouvoir vous retrouver cette année pour célébrer, comme il se doit, les traditions anciennes d'un Noël en Provence.

J'aurai le plaisir de vous retrouver lors des Fêtes Calendales, de l'arrivée du Père Noël, du concours de crèches, de la pastorale et de bien d'autres manifestations encore qui, j'en suis sûr, raviront tous les Mandréens, des plus jeunes aux plus anciens.

Je tiens d'ailleurs à remercier les élus, les services communaux, les bénévoles des Fêtes Mandréennes ainsi que les nombreux Mandréens qui vont se mobiliser pendant cette période de fêtes de fin d'année pour nous offrir une programmation riche et variée, et notamment les bénévoles des associations, qui une fois encore, seront au rendez-vous pour animer notre presqu'île.

Malheureusement, vous savez que la cinquième vague de l'épidémie de COVID touche à nouveau de plein fouet notre département et je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour respecter les gestes barrières qui font désormais partie de notre quotidien afin que ces rassemblements se passent dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

La période du mois de décembre est toujours une invitation à la convivialité collective et aux moments privilégiés à partager avec nos proches. Pour ma part, et je me fais l'interprète de l'équipe municipale, pour souhaiter à chacun d'entre vous de très belles fêtes de fin d'année et comme les provençaux ont coutume de dire : « a l'an qué ven ».

Le Maire,
Gilles **VINCENT**



| NOS JOIES, NOS PEINES...

BONJOUR LES BÉBÉS !

Nino DESBOIS MUSSOU 27/10/2021
Livio MARECILLE GILLET 12/11/2021

VIVE LES MARIÉS !

Anne Marie SCHMITT
& **Pierre PAPADACCI-STEPHANOPOLI**
30/10/2021

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Albert DOS SANTOS 11/11/2021 87 ans
Serge MASCART 20/11/2021 94 ans

AMIS DU BOUT DU MONDE

Nous serions très heureux, amis mandréens qui habitez au bout du monde, si de temps en temps, vous nous donniez de vos nouvelles avec une belle photo du lieu où vous habitez.

Le Maire,

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h 00 à 8 h 00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page :

Service Vie de la Cité.

Crédits photos : Vie de la Cité, Associations

Photo de couverture : Vie de la Cité

Impression : Imprimerie Joubert
06517 CARROS

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : sobitz@ville-saintmandrier.fr

Le BRUIT de la discorde

Si, en cette période, de nombreux travaux sont en cours sur la commune, il ne faut pas pour autant en oublier son voisinage.

Afin d'assurer et de préserver la tranquillité de chaque Mandréen, un rappel de la réglementation concernant les nuisances sonores liées aux travaux s'impose.



Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Concernant les activités professionnelles de travaux susceptibles de causer des nuisances sonores, l'arrêté municipal du 3 juin 2016 ne les autorise qu'entre 8 h et 12 h et entre 14 h et 20 h les jours ouvrables. Ils sont strictement interdits le dimanche et les jours fériés.

Le Maire,

EXPOSITION des Arts de la Presqu'île

Le service Culture est heureux de vous présenter la prochaine exposition des oeuvres des peintres amateurs de la désormais incontournable association des Arts de la Presqu'île.

Sur les 85 adhérents de l'association, 40 ont répondu présents pour cette exposition qui sera l'occasion de (re)-découvrir les talents de notre presqu'île et de ses alentours.



Depuis plus de 30 ans, cette association oeuvre pour la Culture et est partenaire de la Ville pour l'organisation du Festival de Peinture qui se tient, chaque année, dans le courant du 1^{er} trimestre.

Le prochain thème retenu pour le festival est : "PROCIDA"

Les inscriptions auront lieu dès début mars mais en attendant, prenez votre pinceau et laissez-le dériver vers l'Italie...



Corricella du Procida de Patrizia Gargiulo

Exposition du 10 au 26 décembre 2021 à la Galerie Rancilio.
Tous les jours, du lundi au dimanche, de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Romain VINCENT
Adjoint au Maire chargé des Animations culturelles et festives

Respect de la vitesse ou CONTRAVENTION



Force est de constater que certains conducteurs, imprudents voire inconscients, ne respectent pas la limitation de vitesse dans la commune et mettent en danger ses habitants. Aussi, après concertation avec notre équipe d'élus de la majorité, j'ai donné des consignes strictes aux fonctionnaires de police municipale afin que, dès le début de l'année, les opérations de contrôle de vitesse sur les axes où nous avons décelé ces dépassements soient encore renforcées.

Ainsi, chaque semaine, dans le cadre d'un contrôle de sensibilisation, un panneau pédagogique sera implanté alternativement sur les différents axes routiers où la vitesse est manifestement excessive. En cas de dépassement de la vitesse autorisée, le véhicule sera arrêté, un contrôle complet du véhicule et de son conducteur seront réalisés et des verbalisations seront effectuées en cas d'infraction constatée. En complément, une fois par mois un contrôle routier avec jumelles Eurolaser sera réalisé et tant pis pour les contrevenants qui devront taper dans leur portefeuille. Je signale d'ailleurs que je suis insensible aux plaintes des conducteurs. En tout état de cause, je ne dispose d'aucun pouvoir d'opportunité et tous les PV sont transmis sans délai à l'État par le service de police municipale.

Certes, M. LE PEN tête de liste de l'opposition m'accusera de faire de la répression, comme il l'a écrit dans le Mandréen, mais c'est un choix que j'assumerai pleinement.

Le Maire,
Gilles VINCENT

C.C.A.S. de Saint-Mandrier-sur-Mer BONS D'ACHAT de NOËL

Les fêtes de Noël approchent et comme chaque année le CCAS octroie des bons d'achat pour les Mandréens bénéficiaires :

- de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA),
- de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI),
- du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité).

Les personnes concernées peuvent se présenter à compter du 1^{er} décembre au secrétariat du CCAS, rue Anatole France, munies d'un justificatif ou se renseigner au 04.94.11.24.56.

Véronique VIENOT
Adjointe au Maire, chargée de l'Action Sociale et des Personnes âgées

Info MARCHÉ

Les derniers marchés hebdomadaires étant initialement prévus le samedi 25 décembre 2021 et le samedi 1^{er} janvier 2022, nous avons pris la décision, en accord avec les principaux acteurs de cette activité, d'avancer ces 2 marchés aux jeudis 23 et 30 décembre 2021.

Exceptionnellement, ces derniers se dérouleront de 8 h à 18 h, place des Résistants.

Katia ARGENTO
Conseillère Municipale déléguée aux Foires et Marchés



PATRIMOINE Culturel

À NOËL, en Provence...

En Provence, on se prépare à fêter Noël longtemps à l'avance et on prolonge cette fête bien au-delà du 25 décembre. Mais d'où viennent toutes ces traditions et comment ont-elles perduré ?

LE TEMPS DE L'AVEUT :

Il inclut les 4 dimanches précédant Noël. Autrefois, il était annoncé dans les rues au son des galoubets et des tambourins et c'était, pour les chrétiens, un temps de jeûne et de pénitence. Dans les foyers, on allumait une bougie chaque dimanche.

- « Avents fleuris, abondance de fruits. »
- « Quand secs sont les Avents, abondant sera l'an. »
- « Tel Avent, tel printemps. »



LA CRÛCHE PROVENCALE :

Si la première création d'une crèche de Noël est attribuée à Saint François d'Assise en 1223, c'est au XVIII^{ème} siècle que les crèches entrent dans les maisons avec des miniatures.

C'est en Provence qu'un artisan du nom de Jean-Louis Lagnel (1764-1822) se met à créer des personnages à partir de l'argile rouge ou grise d'Aubagne. La production de ces santons va se développer très rapidement dans ce que l'on appelle le "triangle santonnier" : Marseille-Aubagne-Aix. Les santonniers se transmettent souvent le métier et le tour de main de parents à enfants. De véritables dynasties se créent et existent encore aujourd'hui en Provence.

Autrefois réalisée le 24 décembre, désormais, on la commence plus tôt mais une chose est certaine, on dépose le petit Jésus au retour de la messe de Minuit ou le 25 au matin.

La crèche est une reconstitution de la naissance de Jésus, à l'aide de figurines en terre cuite appelées santons, dans un décor représentant un village, la campagne provençale et l'étable qui abrita la Sainte Famille.

C'est l'image de la Provence d'autrefois. Les santons sont le reflet de la diversité de la société de l'époque. La tradition veut qu'elle reste en place jusqu'au 2 février, jour de la Chandeleur, car une femme qui venait d'accoucher ne devait pas sortir pendant 40 jours. Le quarantième jour, elle se rendait à l'église avec son nouveau-né pour la messe des relevailles. La Vierge Marie, de la même façon, quitta l'étable quarante jours après la naissance de son enfant pour aller le présenter au Temple.

Bibliographie :

- « En Provence, à Noël » (André Bernard / Claude Orban) Editions CDDP
- « Rendez-vous à Noël en Provence ». (Colette Benoit d'Entrevaux / Iris Bonavitacola et Mireille Tibout) Editions ARFI
- « Les Noëls de nos régions » Editions Archives et Culture.

SAINTE BARBE :

Pourquoi sème-t-on du blé le 4 décembre, jour de la fête de la patronne des artilleurs, des canonniers, des mineurs et des pompiers ?

Fille du roi païen Dioscore (III^{ème} siècle), Barbe se convertit au christianisme. Son père, fou de colère, la condamne au supplice et se substitue au bourreau pour la décapiter. Au moment où il lui tranche la tête, un éclair tombe du ciel et foudroie ce père monstrueux. Les chrétiens ensevelissent leur disciple et, sur sa tombe, ils plantent du blé, symbole de vie.



Depuis, le jour de sa fête, on sème du blé dans trois soucoupes pour rappeler la Trinité. Autrefois, on conservait ce blé après Noël en le laissant sécher car il avait le pouvoir de protéger des orages (ceux du ciel et ceux du quotidien).

Aujourd'hui encore, ce blé est symbole de prospérité et bonheur. « Quand lou blad vèn bèn, tout vèn bèn ! » (Quand le blé pousse bien, tout vient bien). En revanche, s'il pousse mal, c'est signe de mauvais présage.

SAINTE LUCE :

Le 13 décembre, on fête Sainte Luce dont le nom signifie « Lumière ».

A partir de cette date, les jours commencent à augmenter « d'un saut de puce ».

Autrefois, pour encourager ce retour à la lumière, on illuminait chaque soir jusqu'à Noël, balcons ou fenêtres avec des lanternes et des bougies.

Maintenant, on décore façades, balcons et fenêtres avec des guirlandes électriques ou solaires.



Quelques éléments nécessaires pour confectionner une crèche provençale :

- On ne tourne pas autour d'une crèche où qu'elle soit installée, il faut l'appuyer sur un fond (contre un mur ou une tenture).
- Il faut y faire figurer les 4 éléments :
 - La terre** est présente à travers les collines, les chemins, les champs.
 - L'eau** avec un petit ruisseau réalisé avec du papier aluminium ou du papier brillant, une mare, un bassin réalisé avec un miroir ou une soucoupe remplie d'eau.
 - L'air** est représenté par le moulin à vent, tout en haut de la colline ou par des pierres posées sur les toits pour éviter que le Mistral emporte les tuiles et depuis quelques années les bergers sont représentés avec une houppelande qui flotte au vent. Pour **le feu**, de nos jours, il y a les guirlandes électriques mais si vous avez les bohémiens qui campent dans la campagne avec la marmite accrochée



au trépied dessous, cela suffit.

- Toutes les classes de la société** doivent être représentées des plus pauvres aux plus riches.
- Il faut aussi représenter le bien et le mal. **Le bien** c'est la Sainte Famille, l'ange boufarèu, les bergers, et **le mal**, les bohémiens, le rémouleur, toujours à côté des bohémiens qui sont ses meilleurs clients et qui se saoulent volontiers.
- On essaye de garder les proportions, les grands santons devant, les petits au fond et de même pour les maisons.

Le REAL MADRID à Saint-Mandrier

Le prestigieux club de football du Real Madrid a pris ses quartiers au complexe Max Juvenal, sur la pelouse du stade Gilbert Lanerière, pendant cinq jours, du 1^{er} au 5 novembre dernier.

L'USSM football est le tout premier club varois à avoir été choisi par l'académie de jeunesse du Real Madrid (désignée comme la meilleure académie de jeunesse du monde), pour accueillir un stage.

Une centaine de jeunes, filles et garçons, se sont ainsi entraînés dans des circonstances des plus professionnelles, comme leurs idoles du Real Madrid !

Les participants ont pu développer :

- d'une part, leurs capacités sportives, grâce à des méthodes d'entraînement innovantes et des outils technologiques d'analyse de performance ;
- d'autre part, leur mental, en pratiquant leur sport au plus près de ces 3 valeurs que chaque footballeur doit prendre à cœur : Respect, Fairplay et Discipline.

Une bien belle expérience pour tous, enfants, parents et encadrants.

Un grand merci à tous les bénévoles de l'USSM qui, comme toujours, se sont donnés corps et âmes pour le simple bonheur des enfants.

Romain BLANC
Adjoint au Maire chargé des Sports



Association de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier

Droit de RÉPONSE

de l'Association de protection de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer concernant l'article paru dans le magazine municipal n° 264 de février 2021 intitulé : "Propriété FLICHE - Pour faire suite au dernier conseil municipal".

Dans « Le Mandréen » de février 2021, dans un article intitulé « Propriété Fliche, Pour faire suite au dernier conseil municipal », M. le Maire attaque une fois encore l'APE qu'il accuse de vouloir « faire capoter ce projet en faveur des enfants et de la culture ». Il évoque de prétendues tentatives de l'APE pour « discréditer la municipalité » lors de l'achat du terrain alors que c'est ce que l'APE demandait depuis des années.

Faisant sien l'adage qu'un mensonge répété mille fois se transforme en vérité, M. le Maire réitère ad nauseam que l'APE et son président auraient refusé d'accepter une concertation sur le projet qu'ils critiqueraient aujourd'hui.

L'APE entend répondre à ces allégations :

Le 14 mai 2019, le Président de l'APE a rencontré longuement M. le Maire qui souhaitait discuter de son projet de réhabilitation. En conclusion de cette réunion, le président de l'APE lui

a demandé de lui transmettre les plans de son projet afin que les membres du Conseil d'administration et de l'association puissent en prendre connaissance. Il lui a également suggéré que le projet soit présenté lors d'une réunion publique. Aucun plan n'a été transmis et M. le Maire a demandé à rencontrer une nouvelle fois le Président en tête à tête.

N'ayant pas eu communication du dossier du projet et dans l'attente du jugement du tribunal administratif de Toulon sur le recours en annulation du PLU, le Conseil d'Administration de l'APE n'a pas souhaité donner suite à cette demande. Effectivement, le jugement, intervenu en décembre 2019, a annulé le zonage UC (urbain constructible) sur la propriété Fliche et l'emplacement réservé n°23 pour un parking de 4 200 m2 sur le site naturel remarquable de Sainte Asile, rappelant ainsi la nécessaire préservation de ce site patrimonial.

Question transparence, l'APE n'a jamais reçu les plans demandés en mai 2019 et aucune consultation publique sur la réhabilitation de la propriété Fliche n'a été organisée préalablement au choix de la commune. Aussi, l'APE a recontacté M. le Maire le 12 octobre 2019 en réitérant ses demandes restées sans réponse à ce jour.

Concernant le site de Sainte-Asile, l'APE s'est battue pour sauver la propriété des projets successifs d'urbanisation de la municipalité :

d'abord avec des immeubles pour 36 logements, puis avec un lotissement de 18 villas. L'APE est évidemment plus que favorable à la réhabilitation des bâtiments et la mise en valeur de ce site patrimonial, à plus forte raison s'il est prévu en faveur des enfants et de la culture. C'est tout le sens de son combat depuis des années, sur ce site comme, auparavant, sur celui de l'Ermitage.

L'Association veillera cependant, et c'est son rôle d'association de protection de l'environnement, à ce que cette réhabilitation soit respectueuse de la loi et ne porte pas atteinte à l'environnement du site qui doit rester accessible à tous.

Reste une interrogation : et si "le coup tordu" mentionné par M. le Maire dans le dernier Mandréen, était que son projet, une fois encore, ne respectait pas la loi Littoral qui préserve cet espace remarquable, tel qu'il est tenu de le faire ? Il lui sera ensuite bien facile d'accuser l'APE de s'y opposer et de déplorer de ne pouvoir le réaliser pour le bien des enfants.

Faites bien attention à vous.

Le Conseil d'administration de l'Association de protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie de la presqu'île de Saint-Mandrier (www.ape83430.fr).

Point sur les TRAVAUX

Logements sociaux de La Poste

Les travaux sont terminés. La réception a eu lieu le 9 novembre.
Les deux appartements sont attribués et les personnes choisies entrent dans les lieux à partir du 1^{er} décembre.
Coût de l'opération : 255 300 €.



Logements sociaux de la Poste

Restaurant scolaire

Reprise de l'étanchéité de la toiture.
Coût de l'étanchéité : 19 200 €.
Les bacs à végétaux devant masquer les installations techniques seront installés dès réception de ceux-ci.
Coût sans les végétaux : 4 300 €.
Délais de livraison : 3 semaines.



Restaurant scolaire

Rue des écoles

En vue des prochains travaux prévus (maison des jeunes et médiathèque), un nouveau portail motorisé et sécurisé a été implanté.
Le coût des travaux (piliers, portail et portillon, motorisation, interphone et alimentation électrique) : 14 878 €.

TRAVAUX MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Jardinières place du Marégau

Réfection complète des jardinières que les racines des arbres avaient endommagées avec le temps.
Coût : 35 220 €.

Plages du Touring et du Canon

Reprise des enduits des murets de séparation de la plage.

Coût : 8 520 € et 4 820 €.

Parkings du Touring et de la Vieille

Reprise des maçonneries de l'ensemble des jardinières dégradées.

Coût : 19 600 et 17 900 €.

Rue des écoles

Reprise de la maçonnerie de l'ensemble des jardinières dégradées.

Coût : 5 600 €.



Rue des Écoles



Jardinières Maregau



Jardinières parking Touring



Muret Canon



Jardinières rue des écoles



Jardinières parking de la Vieille



Muret Touring



Jardinières parking Touring

Les FEUILLES MORTES au sol symbolisent l'Automne/ l'Hiver

Ces végétaux deviennent alors "des déchets" et dans un souci d'économie circulaire : que faire de ces feuilles ?

Tout d'abord, vérifier l'état de santé de ces feuilles. Les feuilles malades ne permettraient pas une qualité optimale quant aux petits conseils à suivre.

LES LAISSER SUR LE SOL – PETITS HÔTELS

- Abri pour les petits insectes et leurs œufs : coccinelles, mille-pattes, nymphes de papillons...
- Nid et refuge pour hérissons, salamandres, crapauds...
- Aménagez un tas de feuilles d'au moins 70 cm, dans un coin tranquille du jardin avec des branchages dessus, jusqu'au printemps,
- Garde-manger pour les oiseaux.

LES LAISSER SUR LE SOL – CONFORT DES ARBRES

Le tas au pied d'un arbre évitera la poussée d'herbes et protégera du dessèchement et du froid.

- Effet anti-herbes : Les feuilles, en couche de 5 à 10 cm, empêchent le développement des « mauvaises herbes ».
- Effet antigel : En petit tas au pied des plantes les plus sensibles au froid.
- Action terreau : Les feuilles humides, par la rosée matinale ou la pluie, sont déposées dans un espace pour permettre leur décomposition pendant 12 à 24 mois, mais attention aux larves de moustiques !

HUMUS : EN PREVISION D'UN PROCHAIN POTAGER

A l'emplacement repéré et choisi : Posez sur le sol un carton (sans impression) et une couche de feuilles 20 à 30 cm et enfin, une couche de terre. A laisser jusqu'au Printemps pour ensuite y planter des légumes.

JARDINS PARTAGÉS :

Si vous êtes en copropriété, pensez dès à présent à la création d'un jardin partagé. 2 existent déjà sur la commune et avec des conseils précieux, le SITTOMAT vous aidera dans cette démarche ainsi que pour l'acquisition de compost ou lombricompost.

Pré-Inscription : nature83430@stmandrier.fr



Récupération des SAPINS Collecte en benne

Cette année encore, une benne sera positionnée au village sur le parking du stade près de l'école Louis Clément. Les sapins pourront y être déposés du 26 décembre au 31 janvier 2022.

ATTENTION : Seuls pourront y être déposés, les sapins NON FLOQUÉS et NON BLANCHIS et les sapins en sac à sapin UNIQUEMENT 100% COMPOSTABLES (amidon de maïs). Il est important de respecter ces consignes de dépose afin que ce concept de récupération pour REVALORISATION en benne dédiée soit utile et puisse être réédité en 2022/2023.



Les SOINS à Saint-Mandrier-sur-Mer

A ce jour, l'accès aux soins des Mandréens reste une attention de la municipalité.

La commission Santé Publique souhaite, en cette fin d'année, préciser que les professionnels de santé médicaux et paramédicaux mandréens n'hésitent pas à se mobiliser selon les situations sanitaires et besoins particuliers.

En effet, ils répondent favorablement à toute sollicitation, pour preuve, lors du Covid : listing et prise de rendez-vous avec le CCAS pour les injections, centre de vaccination éphémère sur la commune, réunions de réflexion...

De plus, ces professionnels mandréens se coordonnent pour optimiser les soins sur la commune.

A ce jour, on dénombre : 6 médecins généralistes – 40 infirmier-e-s – 12 kinésithérapeutes – 1 Podologue – 4 Dentistes – 3 Pharmacies – 1 EHPAD les Pins Bleus.

Les Mandréen-ne-s, contrairement à d'autres communes du Var, bénéficient d'une offre de soins « élargie » : autres professions de santé médicaux et paramédicaux, SOS médecins, Hôpital de la Seyne, Cliniques du Cap d'Or, Clinique Malartic, Clinique des Fleurs.

Il reste important toutefois, dans le parcours de soins personnel, de déclarer un médecin traitant. 200 Mandréens ne l'ont toujours pas fait !

En cas de difficulté, contactez le CCAS.

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire chargée de la Transition écologique et biodiversité, de la Santé publique et de la Jeunesse

Essor ÉCONOMIQUE

LE CELLIER DE LA PRESQU'ÎLE



Chantal, Sylvie et Jean-Clément sont heureux de vous annoncer l'ouverture du "Cellier de la Presqu'île" au 12, place des Résistants à Saint-Mandrier.

Vous y trouverez des vins de la région et aussi d'ailleurs, apéritifs, spiritueux, bières ainsi qu'un rayon épicerie fine.

Le Cellier de la Presqu'île est ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h et le dimanche, selon les périodes.

Tel: 04 94 98 44 39

A bientôt pour une dégustation.

HÉLÈNE TRAN, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE, vous informe de la nouvelle domiciliation de son cabinet, transféré au 1, place des Résistants à Saint-Mandrier - 06.72.21.15.88

Une aide exceptionnelle de 200 euros pour passer le Bafa à partir du 1^{er} janvier 2022



20 000 jeunes pourront bénéficier d'une aide de 200 euros pour financer en partie leur formation aux métiers de l'animation, qui souffrent d'un manque de main-d'œuvre, a annoncé le secrétariat d'État à la Jeunesse et l'engagement. Les jeunes qui en bénéficieront n'auront pas à avancer les frais et verront le coût de leur formation directement réduit. L'aide sera donc versée aux organismes de formation en compensation et les demandes pourront être effectuées à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cette aide exceptionnelle sera accordée sous condition de ressources pour des jeunes désireux de passer les brevets Bafa/BAFD pour travailler en centres de loisirs ou colonies de vacances. Le coût de la formation avoisine les 800-900 euros, que peuvent réduire des aides des collectivités ou de la Caisse d'allocations familiales.

Source : AFP

Laure PICHARD
Conseillère Municipale déléguée à
l'Emploi et au commerce

Le mot de l'opposition

La définition de « village » dans le Larousse indique « Groupement d'habitations permanentes, dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole ». C'est certainement une définition qui date d'avant le XXe siècle qui a vu l'exode rural, l'industrialisation puis l'avènement des services bouleverser le mode de vie des zones rurales françaises. Elle indique néanmoins que la raison d'être d'un village réside notamment dans sa capacité à produire les denrées qui permettent à sa population de se nourrir.

Il semblerait que la majorité municipale fasse tout son possible pour ne garder que la première partie de la définition du Larousse et que Saint Mandrier ne soit bientôt plus qu'un groupement d'habitations permanentes (voire temporaires pour la moitié). En effet, alors que les 136 logements des « Terrasses de la Mer » et « Les Voiles » en bord de mer ne sont pas encore achevés, que les tronçonneuses et les pelleteuses sont à l'œuvre pour bétonner une zone naturelle et construire les 257 logements du « Parc de la Presqu'île », comment justifier que le démontage des serres Garrone sur une des dernières zones agricoles de Pin Rolland ait débuté. Ces 3 hectares de terres agricoles ont été déclassés dans le PLU de 2017 pour les mettre en réserve foncière mais il semblerait que la municipalité souhaite accélérer leur bétonnisation.

Alors qu'un grand nombre de villages et de villes cherchent à reconquérir leurs terres agricoles afin de répondre à la demande croissante de leurs habitants pour une offre de produits locaux, la majorité municipale de Saint Mandrier reste sourde à cette demande d'intérêt général et poursuit sa politique anachronique de multiplication des projets immobiliers démesurés répondant uniquement à des intérêts particuliers. Car à qui profite cette politique ? Aux propriétaires de ces terrains agricoles qui ont vu la valeur de leur bien exploser grâce à la décision de la mairie de rendre le terrain constructible : l'hectare de terre agricole sur le littoral varois est valorisé environ 50 000 euros, l'hectare de terrain constructible à proximité de Saint Mandrier à 5 millions d'euros... Mais également au promoteur immobilier qui valorisera ce terrain et aux quelques familles qui auront les moyens d'acheter ces logements. Et ce n'est pas le besoin de logement sociaux qui puisse justifier cette politique dans un village où 50% des logements sont des résidences secondaires et où près de 180 sont vacants.

D'autres municipalités de notre région ont choisi à l'inverse de valoriser leur patrimoine agricole au bénéfice de la population. C'est le cas notamment de la commune de Mouans Sartoux dans les Alpes Maritimes qui a monté une régie agricole pour mettre en culture 4 hectares de terres agricoles permettant de fournir les 3 cantines scolaires municipales avec 100% de fruits et légumes bios et locaux.

Alors que nous défendons depuis plusieurs années la sauvegarde de ces terres agricoles pour permettre à tous les mandréens de profiter de cette terre fertile, la seule réponse que nous fait le Maire sur ce sujet est que « l'ancien agriculteur nous a dit que les terres n'étaient pas bonnes ». On comprend bien l'intérêt dudit ancien agriculteur-propriétaire mais n'importe quel agronome aurait pu confirmer au Maire qu'il n'y a pas de terre agricole que l'on ne puisse cultiver en lui apportant les nutriments nécessaires. En revanche, une fois le terrain bétonné, c'est certain qu'il ne sera plus « bon » pour y faire pousser des légumes pour nos enfants et petits-enfants !

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY
<https://lavague.info/>

La Tribune de la MAJORITÉ

Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Chers Mandréens, le mois de Décembre est toujours un moment de bonheur passé en famille, entre amis, pour célébrer les fêtes de Noël et de la nouvelle année.

Ces moments, nous souhaitons comme chaque année les partager un peu avec vous au travers des nombreuses animations proposées sur la presqu'île qui mettent en valeur à la fois notre patrimoine et nos traditions, comme Les Calendales ou le concours de crèche, et qui permettent aussi à nos enfants de goûter au bonheur de la féerie de Noël avec la marche des Lucioles, l'arrivée du Père-Noël ou le spectacle de Disney.

Toutes ces manifestations sont accompagnées de l'illumination de notre beau village qui voit chaque année voiliers, pointus, habitations et espaces publics se revêtir de décorations pour accompagner la féerie de Noël.

En ce qui concerne les projets en cours, nous tenons nos promesses faites aux Mandréens lors de la campagne des élections municipales, en lançant, de manière quasi simultanée, la création du nouveau foyer des jeunes et de la médiathèque, en lieu et place des vestiaires de l'ancien camping, et la rénovation de la maison « Fliche » pour accueillir, à terme, notre centre-aéré et le conservatoire de musique.

Ces projets structurants sont nécessaires pour notre jeunesse, pour la culture et l'ensemble de la population et nous entendons bien tenir le cap, quelles que soient les difficultés auxquelles nous devons faire face.

Parallèlement à cela, la re-naturation de la plage de Coudoulière, qui sera réalisée par le Conservatoire du Littoral, commencera en début d'année 2022. Ce sera l'occasion de profiter d'un espace naturel agréable pour s'y promener, profiter de tous les atouts qu'offre cette plage de galets mais aussi de bénéficier d'une offre culturelle nouvelle avec la création d'un théâtre de verdure.

Dès l'année prochaine, nous expérimenterons une permanence d'élus au Pin-Rolland, un samedi par mois, dans les locaux de la Poste, pour permettre à ceux qui le souhaitent de venir échanger, poser des questions et se tenir informés de l'actualité municipale.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et espérons vous retrouver nombreux lors des différentes manifestations pour échanger en toute convivialité.

L'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Gilles VINCENT 2020-2026/ Union Pour St Mandrier de Marégau à Cépet
<https://www.facebook.com/Gilles-Vincent-2020-2026-Union-Pour-Saint-Mandrier-De-Marégau-à-Cépet-100463088169259/>

La jurisprudence impose que le droit de réponse à la libre expression de l'opposition ne soit publié que dans le numéro suivant.

Le Maire.

Droit de RÉPONSE au mot de l'opposition d'octobre dernier.

Me traiter de personne de mauvaise foi et prendre l'excuse de l'annulation de la bouillabaisse, en période de crise sanitaire et de mesures préfectorales strictes, pour justifier son absence de la commune pendant 2 mois et de la cérémonie de la Libération de la commune fin août, c'est prendre les Mandréens pour des zozos. Mais que va donc trouver M. LE PEN pour justifier de son absence aux cérémonies de l'armistice du 11 novembre dernier ?

En fait, les Mandréens ont bien compris que M. LE PEN est un élu d'opérette et qu'il vit prioritairement à Paris, ce que nous savons tous depuis les élections de mars 2020.

Quant aux manifestations culturelles et festives de cet été, elles ont été organisées par la commune et les associations, dans le cadre le plus strict des exigences préfectorales, et elles ont ravi une grande majorité des Mandréens qui avaient besoin de se changer les idées, sauf apparemment M. LE PEN qui a préféré celles organisées à Paris.

Mais, s'il est souvent absent de la commune, M. LE PEN ne recule devant aucune proposition ubuesque comme l'enlèvement du bitume sur le parking militaire du Pôle des Écoles de la Méditerranée (PEM) pour faire pousser des salades. Il compare ce site, qui accueille 4 écoles prestigieuses de la Marine Nationale qui reçoivent plus de 8 000 militaires chaque année pour se former, au fort de Balaguier qui est désaffecté militairement depuis 60 ans et qui est devenu un musée. Sans commentaire...

J'en terminerai par l'éternel discours des écolos bobos, revendiqué par M. LE PEN, sur les constructions, pour lui rappeler que la loi SRU qui oblige les communes à construire 20 % de logements sociaux a été présentée en 2000 par un gouvernement de gauche, soutenu par le parti des Verts et, comme si cela ne suffisait pas, Mme DUFLOT, ministre écologiste, a surenchéri en 2012 en imposant la réalisation de 25% de logements sociaux à échéance 2025. Ces deux lois ont bien sûr été votées par les députés écologistes.

Ce discours démagogique est le même en ce qui concerne les caméras de protection et la répression, citées dans l'article de l'opposition, et je confirme, s'il en était besoin, que nous continuerons à en équiper la commune et à transmettre à M. le procureur de la République, tous les délits observés sur notre territoire pour que ceux qui les commettent fassent l'objet d'une décision de justice correspondant au délit commis.

Le Maire,
Gilles VINCENT

Communiqué ANSM Une performance de taille

La Semaine Nautique Internationale de Méditerranée - SNIM - a eu lieu à Marseille pendant le Pont de La Toussaint.

D'habitude, elle se court à Pâques mais les mesures sanitaires ont obligé les organisateurs à la reporter lors d'un pont d'automne. C'est une régate internationale, le plateau est de très haut niveau et les conditions météo ont été dures pour cette 55^{ème} édition.

3 bateaux de l'ANSM ont participé à cette grande classique méditerranéenne.

Rostanbar 2 - Ville de Saint-Mandrier, skippé par Philippe Mazoyer, a remporté, dans sa classe, cette prestigieuse compétition. De plus, il fait 4 fois premier sur les 5 manches. Cela est sans appel ! Ce résultat reflète le haut niveau de l'équipage et de sa préparation très rigoureuse. On ne peut que leur transmettre nos plus vifs compliments, d'autant plus que le bateau a déjà remporté la SNIM 2018 ! Ce doublé est une performance de taille qui restera gravée dans le livre d'Or de la SNIM.

Ar Wech' All, skippé par Michel Pelegrin, fait une très belle place 6^{ème}. Cerise sur le gâteau, Tiki Too, skippé par Nathalie Acker a fait un classement très honorable mais il s'est particulièrement distingué car c'était le seul équipage féminin de cette régate internationale.

Les compétiteurs de l'ANSM ont encore une fois représenté notre presqu'île de charme avec brio, grand bravo à eux et rendez-vous en 2022 car ils n'ont pas dit leur dernier mot !

Jean-Christophe GILLION
Responsable de la Section Régates ANSM



Halloween à l'ÉCOLE DE DANSE

A l'École de danse de Saint-Mandrier, les petites danseuses se sont transformées, le temps de quelques heures, en petites sorcières et petits monstres.

Pas de mauvais sorts mais beaucoup de rires et de friandises !

Depuis 42 ans nos élèves sont formés par des professeurs diplômés d'état, récompensés par de nombreux prix chaque année. N'hésitez pas à venir tester gratuitement nos cours de danse Classique, Modern' Jazz, Street, Hip Hop, Salsa, Bachata et Pilates.



Toute l'équipe vous attend, avec ses compétences, dans la joie et la bonne humeur.

Renseignements :
06.15.87.24.15 et
06.24.75.44.17

Yannick DEIAS

Lancement de la 1^{ère} action **COLLÈGE DÉFENSE** sous le signe de la ligue de protection des oiseaux

Ce jeudi 21 et vendredi 22 octobre, le Collège Défense de Sécurité Globale a lancé sa première action.

Les deux classes de 6^{ème} ont assisté, au sein du Pôle Ecole Méditerranée, à une intervention pédagogique animée par M. Lelaurin, représentant de la ligue de protection des oiseaux (LPO). Cette activité, organisée sur le site du jardin Saint Georges, a été encadrée par deux représentants du PEM en lien avec M. Henneman, professeur de SVT du collège Louis Clément.



Les élèves ont ainsi pu découvrir les oiseaux des jardins, apercevoir leur habitat, observer les gîtes installés. Ils ont pu mener des observations naturalistes avec des jumelles et enfin, s'initier aux chants des oiseaux.

Cette première action s'intègre dans le projet global "Collège Défense". L'ancrage territorial commun, les liens historiques entre les Mandréens et La Marine, font du PEM un partenaire privilégié pour mettre en oeuvre ce dispositif inédit installé au collège Louis Clément.

Ainsi, 3 actions différentes seront organisées au sein de chaque niveau. Un beau programme en perspective que nous ne manquerons pas de vous faire partager tout au long de cette année scolaire.

Catherine CASSON
Principale du Collège Louis Clément

Le **COLLÈGE** commémore l'Armistice



Ce jeudi 11 novembre 2021, les élèves du collège Louis Clément étaient présents pour commémorer l'armistice de la Première Guerre mondiale. En effet, deux élèves de 3^{ème} ont lu, avec émotion, deux lettres de poilus sur la censure du courrier des poilus et sur la peur au combat. Ces lettres ont été choisies par les élèves, avec l'aide de leur professeur d'histoire. Ensuite, des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} ont chanté deux couplets de la Marseillaise, avec Mme Krieger, professeur de musique, comme chef de chœur.



Mme Casson, principale du collège, était également présente auprès des élèves tout au long de cette cérémonie. Tous les élèves ont jeté des roses à la mer en mémoire des marins qui ont péri en mer.

Enfin, la cérémonie s'est terminée au cimetière franco italien sur la colline de Saint-Mandrier-sur-Mer. Ces moments de commémoration sont toujours forts pour la communauté éducative du collège.

Sandrine DESCHAMPS
Collège Louis Clément

Des cours de DANSE pour tous



KIZOMBA – Vendredi de 18 h 30 à 19 h 30, Salle Myrthe.

Venez découvrir la Kizomba tous les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30 salle Myrthe au Pin Rolland.

La Kizomba classique est une danse de couple. On désigne souvent la Kizomba comme le "Tango Africain". Elle se danse sur 2 temps et repose essentiellement sur la connexion, c'est une danse sensuelle, relativement lente et simple, permettant aux débutant d'accéder plus rapidement aux plaisirs de la danse sociale qu'en Salsa ou en Bachata.



YOGA Parent / Enfant – Lundi de 18 h à 19 h, Salle Lanrière.

Rejoignez l'aventure avec vos p'tits yogis, le lundi à 18 h à la salle Lanrière au Pin-Rolland, de 4 à 8 ans.

On bouge, on se défoule, on s'amuse, on se détend dans une ambiance bienveillante et conviviale.

Un agréable moment où l'on découvre des jeux de souffle, des postures de yoga, des outils pour gérer ses émotions et pour se détendre.

N'hésitez pas à participer à nos stages des vacances scolaires pour découvrir ce super univers.



PILATE – de 18 h à 19 h, Salle Lanrière.

Rejoignez-nous le lundi de 18 h à 19 h à la salle de danse de Saint-Mandrier-sur-Mer pour un cours de Pilate.

Cette discipline permet de travailler sur un ensemble d'exercices physiques visant au renforcement des muscles centraux et au bon équilibre du corps.

Après une séance, vous vous sentirez léger, corporellement et mentalement.



JAZZ / STREET / COMTEMPORAIN / CLASSIQUE

Et retrouvez toujours nos cours de danse tout niveau qui vous sont enseignés par Magali Calone, professeur de danse diplômée.

Il n'y a plus qu'à choisir...



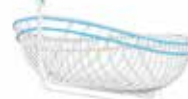
Pour tout renseignement complémentaire nous sommes joignables au 06 20 12 57 98 / 06 69 05 97 25 ou par mail presqu1etoile@gmail.com. A très vite !

L'équipe de PRESQU'UNE ÉTOILE

Le PROGRAMME DES VACANCES de fin d'année est à découvrir grâce à ce QR code.



Association Pointus
et Patrimoine



4 Impasse la Beaumette
83 450 Saint Mandrier sur mer
Tel : 04.94.63.94.58
Portable : 06.89.08.74.30
apgsmandrier@stfr.fr

<http://www.pointusetpatrimoine.fr/>
Facebook : Pointus et Patrimoine Mandrier

POINTUS et PATRIMOINE

Suite à la crise sanitaire, notre assemblée générale n'a pu se tenir que le 30 octobre.

Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale. Nous avons fait un point sur l'abattement des 20% pour

les pointus en 2021. Sur 28 pointus présentés, 22 ont obtenu l'abattement.

Grâce à la dynamique de nos adhérents et au soutien de la municipalité, nos manifestations de la Mouclade et du Vire-vire ont connu un franc succès.

Nous sommes à la recherche d'un pointu de 8 à 9 m de long pour le remplacement du Manchot.

Vous avez un pointu ou vous désirez défendre, sauvegarder ce patrimoine, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Gérald **POLITO**
Président

Les BOULOMANES du Creux

Dimanche 14 novembre 2021, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de notre association. Les comptes rendus moral et financier ont été présentés et ont été approuvés à l'unanimité par les sociétaires présents ou représentés. Après les questions diverses, un appel à candidature a été fait et un nouveau bureau a été élu.

Président : Laurent LEVESQUE - Vice-Président : Alain RASAMISON - Secrétaire : Joëlle FERRARA - Secrétaire adjointe : Nathalie RASAMISON Trésorier : Fabien TAUPENAS - Trésorier adjoint : François FONTANA.

NOËL à Saint-Mandrier-sur-Mer

MARCHE des Lucioles

Vendredi 10 décembre 2021
A partir de 18h
Devant la salle Myrta - Le Pin Rolland

18 h 30 : Distribution des Lucioles - devant la salle Myrta
19 h 30 : Départ du défilé
19 h 30 : Arrivée parking Site Halle Charval et retour à l'office

18h

LES FÊTES Calendales

Samedi 11 décembre 2021
Soirée de l'Étrange
de 16 h 30 à 19 h 30 : Atelier COULBAIRE organisé par l'Atelier Provençal
17 h 00 : Contes de Noël

Dimanche 12 décembre 2021
Mélange
9 h 45 : Rassemblement devant l'église
10 h 00 : Procession suivie de la Messe
10 h 30 : Danses provençales par la Rangelida Ventral
18 h 30 : Pastorale des Saisons de Provence d'après Ivan Aubouard au Théâtre Marc Baron

La PASTORALE des Saisons de Provence

12èmes Edition à Tran Audoard
Patrimoine Médiéval et Chantagne Provençale

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021
15h30 - Théâtre Marc Baron
Saint-Mandrier-sur-Mer
Entrée libre

EXPOSITION Les Arts de la PRESQU'ÎLE

DU 10 AU 26 DÉCEMBRE 2021

Galerie RANCILIO
18h - 19h - 19h30 - 19h

CONCOURS de crèches

INSCRIPTIONS
CRÈCHES À DOMICILE
06.87.05.80.57

CRÈCHES ET COURONNES
exposées au domaine
04.22.44.74.27

EXPOSITION PALMARÈS
du 11 décembre 2021 au 9 janvier 2022
Les mardi, samedi et dimanche de 14h à 17h - Domaine de l'Éravage

Vendredi 17 décembre 2021
à 18h30 - Couronne de l'Éravage

BIBLIOTHÈQUE Municipale

CONTES DE NOËL

Samedi 18 décembre 2021
de 10 h à 11 h 30

HORAIRES :
9 h - 12 h / 14 h - 17 h
9 h - 12 h / 14 h - 17 h
9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Bibliothèque Municipale
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Jardins d'Hydra
avenue Marc Baron

EMISSION Spéciale

Le Jiff de Betty à Noël

TOP FM - 88.6
Samedi 18 décembre 2021
En direct du Kiosque
Place des Résistants

9h
12h

ARRIVÉE du Père Noël

Samedi 18 décembre 2021
Place des Résistants

A partir de 14h

- MARCHE des artisans
- STANDS gratuits pour enfants (dessins, découpages, jeux, bonbons...)
- RESERVATION sur place
- Desserts (chocolats, biscuits, gâteaux, hot dog...)
- Rencontres ANIMATEURS de Noël
- Arrivée du PÈRE-NOËL
- PHOTOS avec le Père-Noël
- ILLUMINATION de la mairie

LE GRENIER des Lutins

Mardi 21 décembre 2021
Place des Résistants

De 14 h à 17 h
Déposez vos JOUETS en bon état
Ils seront offerts à des Associations caritatives

LES MESSES

Vendredi 24 décembre 2021
Nativité du Seigneur
17 h : Chapelle du Pin Rolland
22 h : Veillée-messe de la nuit - Église du Village
suivie du partage des 12 desserts offerts par l'Atelier Provençal

Samedi 25 décembre 2021
12 h 30 : Messe du jour de Noël - Église du Village
18 h 30 : Messe anticipée de la Sainte Famille
Chapelle du Pin Rolland

CHANTONS & DANSONS

Hommage à Disney

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 2021
15h00 - Théâtre Marc Baron
Saint-Mandrier-sur-Mer
Entrée libre

MARCHÉ Nivernal

1^{ère} ÉDITION

Jeudis 23 et 30 décembre 2021
Place des Résistants

8h
18h

En LIEU et PLACE des marchés
des samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022